



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 07 01

OBJET :

Rénovation de la Maison de la Jeunesse : convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes

L'an deux mille vingt cinq, le vendredi dix-huit juillet, à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, MM. Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Kader Akeb, Olivier Camous, Mmes Sandrine Mauras, Chloé Roig et M. Christophe Céragioli formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Nadine Ezingard, M. Alain Michellis, Mmes Martine Abellan, Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, David Dongé, Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni et Sylvie Carletto.

Etait excusée : Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la Maison de la jeunesse utilisée par l'Office Communal de la Jeunesse et de la Culture dans le cadre de ses missions.

La commune envisage de procéder à la rénovation de ce bâtiment par le remplacement du système de chauffage et des menuiseries, la création d'espaces d'activités modulables et l'achat de mobiliers pour un montant prévisionnel de 310.410,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de confirmer ce programme de travaux ainsi que la demande de concours financier à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) à hauteur de 60% du montant de l'opération, afin d'en faciliter la réalisation.

Il propose également au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et à signer tout document en lien avec cette demande de subvention, notamment la convention d'objectifs et de financement avec la CAF 06, dont il donne lecture.

**Le conseil municipal,
ouï l'exposé du maire,
après en avoir délibéré,**

Confirme le programme de travaux portant sur la rénovation de la Maison de la jeunesse d'un montant prévisionnel de 310.410,00 €.

Confirmer la demande de concours financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF 06) à hauteur de 60% du montant de l'opération selon le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	310.410,00 € HT
Subvention de la CAF 06	186.246,00 €
Autofinancement	124.164,00 €

Autoriser le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document en lien avec cette demande de subvention, notamment la convention d'objectifs et de financement avec la CAF 06. Le projet de convention est joint à la présente décision.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 28

Pour : 28

MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto.

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250718-20250701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE